

**Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Formations ultérieures accessibles .....	4
Programme détaillé .....	5
- Programme par matière .....	
Infos pratiques .....	7

## Introduction

### Introduction

La mineure en architecture et villes vous offre une ouverture et une initiation de base aux contenus de la discipline de l'ingénieur architecte.

## Conditions d'admission

Les activités d'enseignement doivent impérativement être suivies durant les quadrimestres prévus, conformément à la description de la mineure.

## Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

La mineure s'adresse à des étudiants intéressés par les questions d'environnement, de construction civile, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture, d'histoire de l'architecture.

Elle est constituée d'activités de base qui ne supposent pas de prérequis particuliers.

La mineure constitue une ouverture et une initiation de base aux contenus de la discipline de l'ingénieur architecte. Elle comprend des activités dans les trois domaines principaux qui la fondent : la théorie et l'histoire de l'architecture, la technologie de l'architecture, la conception du projet d'architecture. Ces activités ne supposent aucun prérequis particulier.

La mineure est ouverte à tous les étudiants inscrits aux baccalauréats de la Faculté des sciences appliquées quelle que soit la majeure choisie (en particulier elle offre un complément formatif naturel aux étudiants qui ont opté pour la majeure en " construction "). Plus généralement, elle est ouverte aux étudiants de toutes les facultés qui souhaitent concrétiser leur intérêt envers la compréhension et la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage).

L'étudiant intéressé par cette mineure tiendra compte du fait que la répartition nominale des mineures à l'UCL est d'environ 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année. Pour des compatibilités de charge, l'étudiant qui choisit cette voie a la possibilité, s'il le souhaite et dans la mesure où les horaires et les prérequis le permettent, de déplacer un volume de cours égal à 5 crédits de la troisième à la deuxième année afin que chacune des années de son programme atteigne 60 crédits. Le programme ainsi constitué devra être accepté par la commission de baccalauréat ad hoc.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

- Cette mineure ne donne accès direct à aucun master. Toutefois, elle peut servir de préparation à une réorientation vers la formation ir architecte.
- Compléments formatifs pour un étudiant orienté en " construction génie civil ".
- Préparation au master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire pour des étudiants appartenant à ESPO, AGRO, SC (Géographie), FLTR (histoire de l'art, archéologie).

## Programme détaillé

## Programme par matière

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

*Cette mineure ne donne pas accès au master en sciences de l'ingénieur civil architecte.*Bloc  
annuel

2 3

● LAUCE1201	<a href="#">Théorie de l'architecture 1 : introduction</a>	<a href="#">David Vanderburgh</a>	15h+20h	2 Crédits	2q	x	
● LAUCE1601	<a href="#">Atelier 1 : Paysage et Edifice</a>	<a href="#">David Vanderburgh</a>	75h	6 Crédits	2q	x	
● LAUCE1702	<a href="#">Matières à construire</a>	<a href="#">André De Herde, Denis Zastavni</a>	30h	3 Crédits	2q	x	
● LAUCE1403	<a href="#">L'architecture et la ville</a>	<a href="#">Christian Gilot</a>	30h	3 Crédits	2q		x
● LAUCE1602	<a href="#">Atelier 2 : Histoire et Habitat</a>	<a href="#">Olivier Masson</a>	60h	5 Crédits	1q		x
● LAUCE1801	<a href="#">Mises en oeuvre</a>	<a href="#">Nicolas Van Oost</a>	30h	3 Crédits	1q		x
● LAUCE1202	<a href="#">Théorie de l'architecture 2 : les théories</a>	<a href="#">Olivier Masson</a>	15h	2 Crédits	2q		x
● LAUCE1604	<a href="#">Atelier 4 : Ville et Edifice</a>	<a href="#">Christian Gilot</a>	75h	6 Crédits	2q		x

## Infos pratiques

### Inscription à la mineure

#### 1) Modalités d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée.

Responsable académique : Professeur Jean Stillemans - email : [jean.stillemans@uclouvain.be](mailto:jean.stillemans@uclouvain.be)

Informations pratiques : Françoise D'Aoust, secrétaire de l'Unité ARCH - [francoise.daoust@uclouvain.be](mailto:francoise.daoust@uclouvain.be) - tél. 010/47 23 41

#### 2) Admission à la mineure

Voir conditions et critères d'accès plus haut sur cette page.

#### 3) Inscription à la mineure et sa vérification

*En BAC2*

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

*En BAC3*

Lors de leur inscription en troisième année de baccalauréat (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de baccalauréat (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de baccalauréat suivi.

---

### Horaire des cours

#### 1) Consultation de l'horaire de cours

L'horaire des cours de la mineure Architecture et Villes est affiché aux valves dédiées à cet effet au 1er étage du Bâtiment Vinci, à côté du secrétariat. Il peut également être envoyé par mail sur simple demande à Madame F. D'Aoust ou consulté sur le site : <https://perception.fsa.ucl.ac.be/>

#### 2) Résolution de conflits horaires éventuels

Pour toute modification du programme-type de la mineure, dans un cas de conflit horaire, l'étudiant doit obtenir l'avis favorable du responsable académique de la mineure et l'autorisation de la personne responsable de son programme dans sa Faculté d'origine.

Professeur J. Stillemans, responsable académique :

Faculté des Sciences Appliquées - Unité Architecture

Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve

email : [jean.stillemans@uclouvain.be](mailto:jean.stillemans@uclouvain.be) - tél. 010/47 89 33

---

### inscription aux activités de la mineure

#### 1) Informations sur les pré-requis,...

Les ateliers de la mineure doivent impérativement être suivis dans l'ordre suivant : AUCE 1601, AUCE 1602 et pour terminer AUCE 1604.

#### 2) Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

#### 3) Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le visa sera octroyé par le responsable académique de la mineure lors de la composition du programme de mineure en BAC3.

---

### Supports disponibles

#### 1) Informations sur le service-cours

Le service-cours de la FSA, le SICl dispose de son site ici.

#### 2) Résolution de conflits horaires

Des dispositifs pédagogiques alternatifs peuvent être proposés pour certains cours, uniquement à l'intention des étudiants qui suivent ces activités dans le cadre de leur mineure et qui font la preuve de l'impossibilité de leur présence au cours pour cause de conflit horaire avec le programme de leur majeure.

Pour prendre connaissance de ces dispositifs pédagogiques alternatifs, l'étudiant est invité à rencontrer le responsable académique de la mineure :

Professeur J. Stillemans, responsable académique :

Faculté des Sciences Appliquées - Unité Architecture

Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve

e-mail : [jean.stillemans@uclouvain.be](mailto:jean.stillemans@uclouvain.be) - tél. 010/47 89 33

---

## Organisation des examens

### 1) Inscription aux examens

Pour prendre inscription aux examens relatifs à la mineure, l'étudiant remplit le formulaire d'inscription aux examens "habituel", en se conformant aux dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine.

Pour "réserver" une plage horaire d'interrogation dans le cas d'un examen oral, l'étudiant est invité à prendre connaissance des dispositions prévues par la Faculté des Sciences Appliquées. Ces informations sont affichées sur les pages web du secrétariat facultaire disponibles dans "Bureau virtuel FSA", une fois identifié sur le portail UCL.

Pour connaître les dates d'affichage des horaires d'examens, l'étudiant est invité à consulter la page de garde de la FSA : <https://www.uclouvain.be/fsa.html>

### 2) Consultation des horaires d'examens

Disponible prochainement.



